PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 AOUT 2026

Date de convocation : 24 août 2026

Heure du début de la séance : 20h
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents :10
Nombre de conseillers excusés représentés : 0
Nombre de conseillers excusées non représentés : 0
Nombre de votants :10

Présidence de séance :
Mme Wirbel, maire

Membres présents :

Bernadette Senan, Sandrine Bouché-Pagny, Cedric Walingunda, Andréa Marcilly, Morgann Guyot, Franck Sumzer, Michel Kozak, Paul Henriot, Lydie Duffourg,

Membres absents :
Jacky Dimnet, absent non excusé

Secrétaire de séance :
Lydie Duffourg

Le quorum est atteint, Mme le maire ouvre la Séance à 20 h.

Ordre du jour :
-Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente

-Bâtiments communaux :
Projet d'agrandissement et de mises aux normes PMR /sanitaire de la cuisine de la salle des fêtes.

-Approbation du plan de financement et demandes de subvention (DETR/DSIL).

-Prêt gracieux salle du foyer rural pour le 10 octobre.

-Service de l'eau (budget M49).
Fixation de la durée d'amortissement pour les travaux de pose de compteur d'eau.

-Modification des conditions d'attribution des colis de fin d'année.
(Fixation de l'âge minimum à 70ans)

Réseau d'eau potable.

Mme le Maire informe que suite à la vérification de l'état des bouches à clé, très peu fonctionnent, et qu'il y a des fuites. Le réseau date des années 60.
Dans le cadre de la réfection de la départementale, un avant -projet a été déposé en février au département et à la 4CVS.
Le projet n'a pas été retenu pour 2027.
Un dossier de réfection du réseau d'eau va être déposé, le coût est pour 301 158 euros HT. La commune ne pouvant financer ces travaux, doit solliciter des subventions au département, à l'ARS faire une étude de travaux.
Des délibérations sont nécessaires pour autoriser la commune à faire les demandes de subventions, et autoriser un bureau d'étude pour établir un avant-projet, un bureau d'étude de Vitry en perthois a été approché.
Une conseillère demande si de nouvelles bornes à incendies seront prévues pour Minecourt car il n'y en a pas actuellement. Ce sera prévu.
Une conseillère demande si la TVA sera récupérable sur ces travaux, la réponse est oui.
Mme le Maire rappelle la délibération du 24 janvier 2025 reportée au 10 février 2025 par manque de quorum, n°DE 2025 22 sur la réfection de la traversée du village et approbation de l'avant projet.

Mme le maire indique qu'avant la réalisation des travaux de surface, il est impératif de procéder préalablement au remplacement des conduites d'alimentation d'eau situées sous l'emprise du projet.
L'estimation détaillée du montant des travaux est de 254 765 euros
la TVA de 50 953 euros
soit un total de 305 758 euros

La TVA étant récupérable par le service de l'eau le montant éligible aux subventions est de 254 765 euros. Les subventions peuvent représenter jusqu'à 80% du coût des travaux en cas de fuites, suivant le pourcentage de volume de fuite par rapport au mètre linéaire de canalisation.
Une conseillère veut savoir si le crédit de la mairie sera remboursé lors du début des travaux, mme le Maire indique que ce n'est pas le même budget et qu'il faudra recourir à un emprunt.
Mme le Maire demande au conseil d'autoriser la commune à faire des demandes de subventions et mandater un bureau d'études pour établir un avant projet
La délibération est votée à l'unanimité.

Pose en regard extérieur d'un compteur pour une maison en rénovation (devis Véolia) maison
La commune doit procéder à l'installation d'un nouveau compteur d'eau, sur la voie publique, en remplacement d'un situé dans une propriété privée, route de Sogny.
Le devis de Véolia est de 2 161 euros dont 452,20 euros de TVA.
La délibération est votée à l'unanimité.
La commune doit procéder à l'installation d'un compteur d'eau pour le n°38-40 de la rue principale, il s'agit d'une seule propriété ,en rénovation qui ne possédait pas de compteur en état.
La délibération n'est pas nécessaire dans ce cas puisque la commune se doit, par obligation, de raccorder le réseau d'eau potable aux habitations.

-Réseau d'eau potable :

Lancement du schéma directeur d'eau Potable (SDEP), études diagnostics et sollicitations de subventions.

Pose en regard extérieur d'un compteur maison en rénovation (devis Véolia).

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h, demande qui veut être secrétaire de séance. Lydie Duffourg se propose, procède à l'appel et fait passer la feuille d'émargement.
Puis le procès- verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Aménagement et agrandissement de la cuisine pour la mise aux normes PMR.

Mme le maire rappelle la nécessité de ces travaux, informe que le SDIS ne contrôle plus la sécurité, le maire est responsable de la sécurité du public.
Un conseiller craignait que la partie « électricité » soit sous-évaluée, l'artisan a précisé que c'est un artisan électricien professionnel qui réalise les travaux d'installation et de mise aux normes, et que le coût en est évalué correctement.

Le montant du devis est de 29 727 euros hors taxes.
Le montant de la TVA est de 5 945,40 euros.
Soit un montant total de 35 672,40 euros.

Le dépôt du dossier de subvention est urgent, afin que les travaux soient réalisés le plus rapidement possible, il n'y a pas besoin que le devis soit signé pour faire les demandes de subventions, il le sera après l'accord de ces dernières et suivant leurs montants.
Mme le Maire indique qu'il faut demander le taux maximum.

Subvention de l'état (DTER /DSIL) : 11 890,80 euros soit 40 % du total hors taxes.
Subvention du Conseil Départemental : 11 890,80 euros soit 40% du total hors taxes.
FCTVA : 5 851,70 euros.
Autofinancement de la commune : 6 039,10 euros.

Les réponses aux demandes de subventions seront connues en début d'année 2027.
Mme Senan demande une précision concernant l'acceptation du devis, Mme le Maire répond que le devis sera accepté et signé seulement si le montant des subventions permet de concrétiser le projet, tout dépend du montant de celles-ci.
Un conseiller si ce devis comporte les portes coupe-feux, Mme le Maire précise qu'un plan complet et précis sera joint aux demandes de subventions.
Il est procédé au vote pour autoriser Mme le Maire à faire ces demandes, tout en sachant que le devis est valable 6 mois et risque de légèrement augmenter après ce délai.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Prêt gracieux de la salle du foyer rural pour le 10 octobre.
Un habitant de la commune, auto-entrepreneur dans la restauration à la broche, a fait part de son souhait d'organiser une journée conviviale avec un repas payant, et a demandé de bénéficier du prêt de la salle du foyer rural.
Une conseillère dit que cette demande ouvre la porte à d'autres personnes
Mme le Maire, après s'être informée, indique que la gratuité de la salle communale ne peut s'appliquer qu'à des associations à but non lucratif.
Néanmoins, puisque cette demande à pour but l'organisation d'une manifestation conviviale, et qu'il n'y a aucune association pour le faire, le prêt de la salle est possible.
La commune organise la manifestation par le prêt de la salle et en gérant les inscriptions, fait le repas, les participants de la commune ou autres paieront directement au prestataire « Beaudet Broche », aucune transaction financière ne sera gérée par la commune afin d' assurer la neutralité budgétaire de l'opération.
Mme le maire doit prévenir la préfecture et prendre un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire de la voie publique.
Elle précise que cette décision est exceptionnelle, pour favoriser la vie du village, et soutenir l'activité économique locale avec une entreprise du village.
Mme le Maire présente la délibération au vote, qui est adoptée à l'unanimité.

Service de l'eau (budget M49). Fixation de la durée d'amortissement pour les travaux de pose de compteur d'eau.
Suite à la présentation d'un devis de pose de compteur d'eau lors de la réunion du 19 juillet, le conseil doit fixer la fixation de durée d'amortissement des travaux.
Un compteur, situé sur une propriété privée, doit être changé route de Sogny et posé sur la voie publique.
Le devis s'élève à 2 161 euros.

Mme le maire explique la notion d'amortissement, puis informe qu'un compteur d'eau devrait être changé tous les dix ans.
Le conseil doit choisir pour un amortissement sur 5 ou 10 ans.
L'amortissement sur 5 ans est de : 452,20 euros HT par an
sur 10 ans : 226,10 euros HT.
Le conseil vote à l'unanimité pour un amortissement sur 5 ans.

Modification des conditions d'attribution des colis de fin d'année (fixation de l'âge minimum à 70 ans.
Pour limiter le coût pour la commune, il est décidé de passer de 68 à 70, un conseiller pense que les personnes ayant eu un colis l'an dernier à 68 ans pourraient manifester leur mécontentement s'ils n'en n'ont pas cette année. Une conseillère rappelle que la commune dispose d'un petit budget et que 70 ans est l'âge retenue dans beaucoup de commune.
La délibération pour fixer l'âge minimum d'attribution à 70 ans est adoptée à l'unanimité.

Informations du maire et questions diverses :

Mme le Maire détaille les dépenses de la mairie depuis les élections.

Mme Le Maire a reçu un courrier de l'Association des Maires de France qui invite chaque commune à soutenir par un don, les communes sinistrées par les catastrophes naturelles, d'une intensité exceptionnelle ,en France, cet été.

L'assemblée fait le bilan des dons de la commune aux diverses associations. Le bien-fondé d'un don pour les chats errants est remis en question.

Les conseillers ont des doutes concernant l'utilisation des fonds reçus, certains craignent que les dons bénéficient aux migrants, bien qu'il soit spécifié dans le courrier de l'AMF que ces dons soient reversés aux sinistrés des incendies.

Suite à un tour de table,7 conseillers refusent que la commune réponde favorablement à cette demande et font l'amalgame avec la migration clandestine, malgré les explications de Mme le maire.

L'exécution d'une décision de justice accordant des dommages et intérêts à Mme le maire à titre personnel est soulevée.

Mme le maire rappelle ensuite les manifestations à venir, le forum de présentation des commissions le 18 septembre à 18h30 suivie du verre de l'amitié,

la journée du patrimoine le samedi 19 septembre à 10h,

la cérémonie du 11 novembre aura lieu à partir de 11h 30,

la distribution des colis de Noël le 19 décembre à partir de 10 h.

Une conseillère demande où en est le site officiel de la commune, il est en cours de construction.

Une soirée beaujolais nouveau est évoquée, et une conseillère propose de créer une association pour organiser les festivités municipales, Mme le maire dit qu'il a été proposé d'indiquer les associations existantes, mais en sommeil, sur le site internet.

Mr Sumzer informe qu'il y a 13 associations domiciliées à Jussecourt.

Mme Wirbel interrompt la séance pour donner la parole à Mr Thibault, dans le public, ancien membre de l'association foyer rural pour donner des précisions concernant sa dissolution.

Mme le Maire reprend la séance, il n'y a plus de question, la séance est clôturée à 21h43

Le Maire

MAIRIE DE JUSSECOURT - MINECOURT
(Marne)